

ORAGES SANS ESPOIR

SECDEF



EDITO

INDIGNONS-NOUS !

Les « acteurs » de l'eau et de l'assainissement ont signé le 19 mai, en grande pompe, le contrat de bassin « Bièvre aval » dont un des objets est la lutte contre les inondations. Au titre de l'assainissement le montant des travaux prévus est de 58.740.000 € dont 50 millions d'euros pour le bassin du Parc du Moulin de Berny à Fresnes. Tout va donc pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Mais, car il y a un « mais », la répartition de cette dépense, lourde il est vrai, entre les cocontractants n'est pas prévue. Je l'avais déjà signalé à notre dernière Assemblée Générale. C'est là que le bât blesse !

Comment imaginer qu'on puisse s'engager sérieusement sur une dépense collective d'un tel montant sans fixer en même temps le pourcentage devant finalement en incomber à chacun ? Telle est la question à laquelle personne ne peut ni ne veut répondre.

Alors, sans le dire ouvertement bien entendu, on se contorsionne pour trouver des faux-fuyants. On ne parle plus du bassin de 50.000m³, mais d'un bassin « *suffisant* ». La pluie du 7 juillet 2001 est laissée de côté au profit de celles du 7 août 2008 et du 14 juillet 2010. On va même écrit-on « *s'efforcer de déterminer l'impact réel du rejet des eaux du plateau de Rungis sur le collecteur Fresnes-Choisy* ». L'étude du SIAAP et de la DSEA de 2006 qui concluait à la nécessité d'un bassin de 50.000m³ à Fresnes et promouvait cette solution comme la plus efficace tout en étant la plus économique, semble oubliée.

Bref, « *le temps des études est terminé* », mais celui des interrogations sans réponse, ne l'est pas et les mois passent. Indignons-nous !

Le Président

IL Y A PHOTO

Voilà trois photos de famille ! Elles ont été prises au Moulin de L'Haÿ le 19 mai dernier lors de la signature officielle du « contrat Bièvre aval » dont il est question dans l'édito.

- 1) Sous la banderole au texte clair et sans la moindre agressivité, sont regroupés les membres de notre délégation mi-fresnoise, mi-antonienne.
- 2) Les élus du Conseil général, dont notre maire est second vice-président, se saluent joyeusement sur fond de banderole. Tous l'ont donc vue.
- 3) Les signataires du contrat posent pour la postérité. On reconnaît, de gauche à droite :
 - M. Collet, Directeur délégué de l'AESN.
 - M.Kosciusko-Morizet, Vice-président du CG 92 chargé de l'assainissement.
 - M Favier, Président du Conseil Général 94.
 - Mme Le Strat, Présidente d'« Eau de Paris ».
 - M Bridey, Vice-président du CG 94, maire de Fresnes, Président du SMBVB.
 - M Joly, Conseiller Général du 92 et Vice-président de la CAHB.
 - Mme Gassin, Vice-présidente du Conseil Régional d'Ile de France.
 - Mme Tordjman, Présidente de la CAVB.
 - M. Ouzoulias, Président du SIAAP.

Ces personnalités représentent les collectivités et établissements publics qui ont le pouvoir de lancer la **construction du bassin du Moulin de Berny à laquelle ils se sont engagés collectivement**. Mais **quand** ? Il ne reste que trois ans et demi avant le terme dudit contrat établi pour 2010 à 2015, c'est court. Rassurez-vous, on a déjà prévu qu'il serait suivi de contrats ultérieurs pour mener à bien les « actions » projetées... dans le temps.



LE « BOUCHON » DU

14 JUILLET 2010

Le SIAAP nous a communiqué en avril dernier un complément de rapport dont nous reproduisons le passage essentiel ci-après :

*« Comme pour les événements pluvieux du 6/7 juillet 2001 et du 7 août 2008, le rapport hydraulique réalisé pour l'événement pluvieux du 14 juillet 2010 a permis d'identifier une nouvelle fois l'apparition d'un phénomène de **bouchon hydraulique** sur la partie aval du Fresnes-Choisy. Ce phénomène apparaît donc **chroniquement** pour des événements pluvieux estivaux de grande ampleur et est la conséquence de l'arrivée massive d'eau de ruissellement dans le Fresnes/Choisy aval (par l'intermédiaire du puits SENIA et Belle Épine notamment) en provenance des zones industrielles de Chevilly Larue, de Thiais, Choisy le Roi et d'Orly (secteurs à forte surface imperméabilisée). Ce « **bouchon** » aval freine les effluents amont et a pour principale conséquence d'augmenter la ligne d'eau dans le Fresnes/Choisy d'aval en amont, provoquant, pour une hauteur d'eau estimée à environ 10 mètres, des inondations dans les quartiers bas de Fresnes. Cette hauteur d'eau très élevée remonte aussi en amont de Fresnes par le réseau de maillage existant, notamment dans le collecteur Antony-Fresnes, Pajeaud-Pasteur et la Bièvre » (cette élévation piézométrique est la cause des nouvelles inondations à Antony).*

S'il est impossible de faire sauter le « bouchon » à l'aval, c'est à dire dans le Fresnes/Choisy, alors **il faut réduire le flux à l'amont en stockant l'eau excédentaire. C'est la fonction et la raison d'être du bassin de 50.000 m³ au Parc du Moulin de Berny que nous réclamons depuis quatre ans. CQFD.**

NOS DERNIERS RENDEZ-VOUS

La limitation des eaux en transit

- le 07 juin, nous sommes reçus par M. J. Olivier, nouveau Directeur Général du SIAAP.
- le 17 juin, nous sommes reçus par M. G. Delbos, Conseiller Général du Val-de-Marne ayant pleine délégation pour l'assainissement.

Ces deux réunions d'une heure et demie chacune se déroulent dans un excellent climat.

Manifestement notre association jouit d'une réelle réputation de sérieux.

La réalisation du bassin du Parc du Moulin de Berny est au cœur des entretiens. Nous insistons aussi fortement sur l'impérieuse nécessité d'améliorer et moderniser les moyens de comptage qui permettent de **mesurer le débit et le volume des eaux transitant dans les ouvrages d'assainissement.** C'est la condition nécessaire pour mettre chaque « **apporteur** » d'eau pluviale dans les collecteurs publics face à sa responsabilité, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale tel un département, une communauté d'agglo ou une commune, ou d'un établissement public ou industriel et commercial comme, par exemple, le MIN de Rungis et les autres grands occupants du plateau.

En se référant à ces mesures incontestables, il sera possible de fixer par contrat passé entre les « **acteurs de l'assainissement** » et les « **apporteurs** » d'eau, les volumes d'eau qui, dans un temps donné, peuvent être **transportés et transférés de l'amont vers l'aval** dans les collecteurs publics **sans causer de débordement ni de submersion.**

L'ÉTÉ SERA CHAUD (et peut-être humide !)

Consignes

L'été « *en ville douce* », nous annonce à Fresnes le dernier numéro de Panorama ! Souhaitons-le. Les grands « acteurs » de l'assainissement, SIAAP et DSEA, se sont engagés à tout faire pour exploiter au mieux l'ensemble de leurs ouvrages et transporter les eaux de toute qualité sans débordement sauf déluge du siècle. Acceptons en l'augure.

Pour le cas, malgré tout, où nous devrions subir une nouvelle submersion, rappelez-vous les consignes, déjà données dans le passé.

1. Avant de partir en vacances

- Boucher les siphons de sol des pièces en sous-sol ou en contrebas de la rue si vos évacuations ne sont pas munies de clapet anti retour.
- Obstruer de façon étanche les ouvertures en rez de chaussée.
- Dans la mesure du possible, et seulement s'il n'y a pas de risque pour votre voisinage, détourner les eaux des pluies vers une zone capable de les absorber.

2. Pendant la submersion

- Prévenir le standard ou la permanence téléphonique de la mairie et de la communauté d'agglomération* dès le début d'un débordement en indiquant vos nom et adresse, et en décrivant sobrement mais avec précision ce que vous voyez. Vous noterez avec exactitude l'heure de votre appel et celle à laquelle une équipe de secours se présentera pour vous porter assistance. Si vous êtes âgé ou handicapé, mentionnez-le expressément.
- **Noter ce que vous voyez**, avec l'heure précise de vos observations. Ex. : à 14h10, l'eau de ruissellement n'est plus absorbée par l'avaloir situé. . . - à 14h20, la plaque d'égout située sur le trottoir face au n° X de la rue Y se soulève, l'eau pénètre par mon entrée de garage. . .

C'est grâce aux observations factuelles que nous pourrions rectifier les affirmations parfois hâtives qui nous sont objectées par les services publics. MERCI à tous.

* numéros à noter :

- Mairie d'Antony : 01 40 96 71 00
- Mairie de Fresnes : 01 49 84 56 56
- Mairie de L'Haÿ : 01 46 15 33 33
- CAHB Chatenay : 01 41 87 82 82
- CAVB Arcueil : 01 55 01 03 03

ADHÉSIONS

À ce jour, notre secrétaire a enregistré 126 adhésions dont 92 pour Fresnes, 23 pour Antony et 11 pour L'Haÿ. C'est très encourageant mais ce n'est pas assez. Je lance un appel pressant aux retardataires et à toutes les familles qui veulent nous rejoindre. Si la cotisation de 10 € est trop lourde, ne craignez pas de le dire. L'essentiel est de faire nombre. C'est la force de notre association d'avoir su, depuis quarante ans, regrouper un effectif significatif d'adhérents. Parlez-en avec vos voisins. Vous êtes les meilleurs propagandistes et acteurs de notre combat. Sur vous repose l'avenir de l'association.

Le Président

PS : bien entendu, ce rappel ne concerne pas tous ceux qui ont déjà renouvelé leur adhésion, notamment lors de l'AG du 27 janvier dernier.

CONCOURS PHOTOS

Deux prix récompenseront les photos de la prochaine submersion. Ce n'est pas jouer les prophètes de mauvais augure que d'imaginer ce qui pourra survenir tant que le bassin promis ne sera pas réalisé. Donc, tenez prêts vos appareils photos... et vos bottes !

Le premier prix récompensera la photo la plus révélatrice des débordements ou geysers sur la voie publique.

Le second sera attribué au cliché le plus significatif des désordres causés aux biens à l'intérieur des maisons.

On ne dira jamais assez combien une photo localisée, datée et minutée, le tout avec précision, est plus éloquente qu'un long exposé. L'image témoigne d'elle-même. Inutile de faire des tirages sur papier. Un simple clic suffit pour envoyer toutes vos prises de vue bien identifiées à « secdef@free.fr ». De la confrontation de vues multiples sort une vérité que personne ne peut contester. Remise des prix à la prochaine Assemblée Générale.

Espérons que le ciel nous épargnera de concourir, mais mieux vaut prévoir. Gardons le moral en espérant que le ciel ne nous tombera pas sur la tête.

Bonnes, belles et reposantes vacances à tous.

RUBRIQUE DU BULLETIN

Bulletin d'Information local - édité par SECDEF
14 Rue du Professeur Bergonié
94260 - FRESNES

Tél/Fax : 01 46 60 12 41 - Email : secdef@free.fr

Directeur de publication : Bureau de
l'Association

Rédaction : M. Véret, M. L. Roger, C. Bevan,
Ch. Bellière

Maquette : Cleide Véret

Adhésion à l'association : 10 € par an et
par famille

SIGLES

L'usage de sigles est de plus en plus fréquent. On s'y perd. En voici quelques uns qui nous intéressent.

AESN-Agence de l'Eau Seine Normandie (Île de France et Normandie).

SIAAP-Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (Paris, 92, 93, 94 et 180 communes des 77, 91 et 95).

CG-Conseil Général

DSEA-Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement du Val-de-Marne (services du CG 94).

CAVB-Communauté d'Agglomération du Val-de-Bièvre (Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, L'Hay-les-Roses, Villejuif).

CAHB-Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre (Antony, Bourg la Reine, Chatenay Malabry, Le Plessis Robinson, Sceaux, Verrières le Buisson, Wissous).

SIAVB-Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (Bièvres, Igny, Massy, Palaiseau, Saclay, Vauhallan, Verrières le Buisson, Wissous, Buc, Jouy en Josas, Les Loges en Josas, Toussus le Noble, Velizy, Villacoublay, Clamart).

SMBVB-Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (toutes les communes traversées par la Bièvre, ses affluents et ses exutoires, de Guyancourt à Paris)

APHORISME

« La démocratie : vous dites ce que vous voulez et vous faites ce qu'on vous dit de faire »

ECHO D'ANTONY

DÉLÉGUÉS DES QUARTIERS

- **Liberté** et voies adjacentes et Dr. Schweitzer
M. C. Bevan
45 av. de la Liberté - 01 46 60 03 13
- **Pasteur Nord** (de Déportation à Verdun) et voies adjacentes
Mme F. Lelu
6 allée Mansart - 01 46 66 49 16
- **Pasteur Sud** (de Verdun à Jean Jaurès) et voies adjacentes
Mme S. Chauvin
75 Boulevard Pasteur - 06 64 99 96 10
A. Colmet-Daâge
18 rue des Violettes - 01 46 68 21 00
- **Yvon-Louis** et voies adjacentes
M. G. Jaunay
5 rue Louis - 01 46 68 43 14
M. J. L. Marlats
5 rue Kara
- **8 Mai 45** et voies adjacentes
M. R. Barbier
6 allée des Peupliers - 01 57 19 00 28
- **Antony** – 11 novembre, Fleurs et voies adjacentes
M. et Mme Ch. et T. Bellière
17 av. des Giroflées - 01 46 68 13 83
- **L'Haÿ** - Rue de Metz et voies adjacentes
Mme A. Nougarede
21 Rue de Metz - 01 46 63 29 81
- **Siège de l'association**
14 Rue du Professeur Bergonié –
Fresnes - 01 46 60 12 41

PS : Nous n'avons plus de délégué pour le quartier Jules Guesde-Voltaire-Gambetta. Merci à celui ou celle qui voudra bien assurer cette mission.

Les sinistrés d'Antony n'acceptent plus d'être des citoyens amphibies et de seconde zone

Le 14 juillet 2010, nous avons été, une fois encore, inondés par les débordements des collecteurs publics saturés et sous pression.

Les photos des nappes d'eau sur les chaussées (ex : avenue des Giroflées et rue Paul Gaudry) contredisent la thèse de l'administration qui ne veut considérer que les entrées d'eau dans les sous-sols et garages par les évacuations individuelles.

Nous avons transmis à la mairie et à la CAHB les lettres des sinistrés, puis la pétition signée par plus de cinquante familles. Sans réaction tant soit peu constructive, nous avons écrit au Président du Conseil Général et au Préfet des Hauts-de-Seine et n'avons reçu de réponses que tardives et de pure forme.

Après sept mois d'attente et une énergique intervention lors d'un conseil municipal, notre maire a bien voulu enfin organiser une réunion en février 2011. En fait cette rencontre, où nous étions une vingtaine de sinistrés, a été l'occasion d'un long exposé du Directeur des Services Techniques de l'agglomération sur l'assainissement, sans qu'il soit laissé de temps suffisant à une réelle concertation, ni à la prise en compte de nos observations. Depuis, une inspection optique et un hydrocurage des réseaux du quartier des Fleurs ont été réalisés. Pour autant, aucune action n'a été proposée pour empêcher que nos maisons soient à nouveau polluées par les eaux d'égout en cas de forte pluie.

La solution définitive passe par la construction du bassin de 50.000m³ à Fresnes prévue depuis la fin de 2006, comme l'a expliqué notre président à la dernière assemblée générale de l'association. C'est afin d'appuyer la réclamation de ce réservoir indispensable pour éviter l'engorgement des canalisations chez nous à l'amont, que nous étions, avec nos amis fresnois, sous la banderole de l'association, au Moulin de L'Haÿ le jour de la signature du contrat Bièvre aval. Nous n'acceptons pas que le Conseil Général de notre département des Hauts-de-Seine entrave encore la création de ce bassin en prétendant en réduire la capacité sans tenir compte des besoins réels définis par l'étude très complète de décembre 2006. Restons ensemble mobilisés et attentifs aux votes des budgets départementaux.

Ch. BELLIERE